



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25.47-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 25-2006

AVIS PUBLIC est donné à tous les contribuables de la susdite municipalité par la soussignée, Francine Crête, greffière adjointe, à l'effet que le règlement no 25.47-2023 modifiant le règlement de zonage 25-2006 est entré en vigueur le 18 décembre 2023 à la suite de l'émission du certificat de conformité par la M.R.C. du Haut-Saint-Laurent.

Ce règlement a pour objet de remplacer les dispositions concernant l'affichage sur le territoire de la municipalité d'Ormstown.

Toute personne intéressée par ledit règlement, peut en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de ville aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Ormstown, ce 18 décembre 2023.

(Original signé)

Francine Crête
Greffière adjointe